

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-173 du 21 Mai 1982

Portant approbation des Budgets Primitifs EXERCICE 1982 de la Province et des Districts du Zou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 64-16 du 11 Août 1964, fixant la liste des taxes Provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU l'ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966, portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi Organique N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs ;
- VU le décret N° 74-26 du 13 Février 1974 fixant les attributions et les prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de Districts et déterminant les services directement placés sous leur autorité,
- VU le décret N° 78-356 du 30 Décembre 1978 portant limites et dénomination des circonscriptions administratives ;
- VU la Loi N° 82-002 du 10 Février 1982 portant Loi de Finances pour la Gestion 1982 ;
- SUR proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 5 Mai 1982,

DECRETE

Article 1er. - Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice 1982 de la Province du Zou et de ses Districts, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants ci-après conformément à l'annexe ci-jointe.

.../...

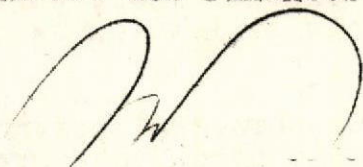
Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 MAI 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU.-

Ampliations : PR 8 - CC DU PRPB 4 - ANR 4 CPC 4 PG/PPC 2 MF 15 -
MISP ET DAFA 6 - MINISTRES 20 - SGG 4 - SPD 2 IGE 4 DPE-DLC-INSAE-
BCP 8 DB-DCF 10 - SOLDE - TRESOR-DI 15 - DAFA-MF 2 - PROVINCE ET
DISTRICTS 16 - DAT 2 DCCT 1 GDE CHANC 1 UNB-FASJEP 4 - BN 2 - JORPB

... \ ...

PROVINCE DU ZOU

RECETTES ORDINAIRES : CINQUANTE DEUX MILLIONS QUATRE
CENT QUATRE VINGT MILE QUATRE CENT VINGT FRANCS 52 480 420

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CINQ CENT
SOIXANTE DIX NEUF MILE HUIT CENT QUATRE VINGT TROIS
FRANCS 2 579 883

T O T A L 55 060 303
=====

DEPENSES ORDINAIRES : CINQUANTE DEUX MILLIONS QUATRE
CENT QUATRE VINGT MILE QUATRE CENT VINGT FRANCS ... 52 480 420

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CINQ CENT
SOIXANTE DIX NEUF MILE HUIT CENT QUATRE VINGT TROIS
FRANCS 2 579 883

T O T A L 55 060 303
=====

DISTRICT URBAIN D'ABOMEY

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE TROIS MILLIONS NEUF
CENT DEUX MILE DEUX CENT QUARANTE FRANCS 43 902 240

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEIZE MILLIONS CENT VINGT
TROIS MILE QUATRE CENT QUATORZE FRANCS 16 123 414

T O T A L 60 025 654
=====

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE TROIS MILLIONS NEUF
CENT DEUX MILE DEUX CENT QUARANTE FRANCS 43 902 240

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEIZE MILLIONS CENT VINGT
TROIS MILE QUATRE CENT QUATORZE FRANCS 16 123 414

T O T A L 60 025 654
=====

DISTRICT RURAL DE GLAZOUE

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS QUATRE VINGT
DOUZE MILE CINQ CENT SOIXANTE DIX FRANCS 17 092 570

RECETTES EXTRAORDINAIRES : P.M.

17 092 570
=====

T O T A L

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS QUATRE VINGT
DOUZE MILE CINQ CENT SOIXANTE DIX FRANCS 17 092 570

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : P.M./

T O T A L 17 092 570
=====

....\....

DISTRICT RURAL DE ZAGNANADO

RECETTES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS SEPT CENT VINGT
QUATRE MILE TROIS CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS 13 724 391

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS CENT MILLE FRANCS .. 300 000

T O T A L 14 024 391
=====

DEPENSES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS SEPT CENT VINGT
QUATRE MILE TROIS CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS 13 724 391

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS CENT MILLE FRANCS ... 300 000

T O T A L 14 024 391
=====

DISTRICT RURAL DE DJIDJA

RECETTES ORDINAIRES ; DIX NEUF MILLIONS QUATRE CENT SEIZE
MILLE QUATRE CENTS FRANCS 19 416 400

RECETTES EXTRAORDINAIRES ; QUATORZE MILE CINQ CINQUANTE
SEPT FRANCS 14 557

T O T A L 19 430 957
=====

DEPENSES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS QUATRE CENT
SEIZE MILE QUATRE CENT FRANCS 19 416 400

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATORZE MILE CINQ CENT
CINQUANTE SEPT FRANCS 14 557

T O T A L 19 430 957
=====

DISTRICT RURAL DE COVE

RECETTES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS TROIS CENT
TROIS MILE SEPT CENT QUATRE VINGT QUINZE FRANCS 19 303 795

RECETTES EXTRAORDINAIRES : P M

T O T A L 19 303 795
=====

DEPENSES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS TROIS CENT
TROIS MILE SEPT CENT QUATRE VINGT QUINZE FRANCS 19 303 795

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : P M

T O T A L 19 303 795
=====

DISTRICT RURAL DE BANTE

RECETTES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS DEUX CENT SEPT
MILLE TROIS CENT SOIXANTE FRANCS 13 207 360

RECETTES EXTRAORDINAIRES : P M

T O T A L 13 207 360
=====

DEPENSES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS DEUX CENT SEPT
MILLE TROIS CENT SOIXANTE FRANCS 13 207 360

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : P M

T O T A L 13 207 360
=====

DISTRICT RURAL DE SAVALOU

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE ET UN MILLIONS CINQ
CENT QUARANTE DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE SIX Fr. 31 542 266

RECETTES EXTRAORDINAIRES P M

T O T A L 31 542 266
=====

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE ET UN MILLIONS CINQ CENT
QUARANTE DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE SIX FRANCS 31 542 266

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : P M

T O T A L 31 542 266
=====

DISTRICT RURAL DE DASSA-ZOUME

RECETTES ORDINAIRES : VINGT CINQ MILLIONS CINQ CENT
SOIXANTE DIX NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUATRE Fr 25 579 564

RECETTES EXTRAORDINAIRES P M

T O T A L 25 579 564
=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT CINQ MILLIONS CINQ CENT
SOIXANTE DIX NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUATRE Fr 25 579 564

DEPENSES EXTRAORDINAIRES P M

T O T A L 25 579 564
=====

DISTRICT RURAL DE SAVE

RECETTES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS QUARANTE NEUF
MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS 14 049 391

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUARANTE TROIS MILLE
SOIXANTE DIX SEPT FRANCS 43 077

T O T A L 14 092 468
=====

DEPENSES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS QUARANTE NEUF
MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS 14 049 391

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUARANTE TROIS MILLE
SOIXANTE DIX SEPT FRANCS 43 077

T O T A L 14 092 468
=====

DISTRICT RURAL DE ZOGBODOME

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS DEUX CENT
CINQUANTE TROIS MILLE HUIT CENT SOIXANTE TROIS FRANCS;.. 17 253 863

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CENT VINGT DEUX MILLE
QUATRE CENT VINGT TROIS FRANCS 122 423

T O T A L 17 376 286
=====

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS DEUX CENT
CINQUANTE TROIS MILLE HUIT CENT SOIXANTE TROIS FRANCS.. 17 253 863

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CENT VINGT DEUX MILLE
QUATRE CENT VINGT TROIS FRANCS 122 423

T O T A L 17 376 286
=====

DISTRICT RURAL D'AGBANGNIZOUN

RECETTES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS SEPT CENT QUATRE
VINGT CINQ MILLE CINQ CENT CINQUANTE CINQ FRANCS 20 785 555

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CENT VINGT ET UN MILLE
QUATRE CENT QUATRE VINGT FRANCS 121 480

T O T A L 20 907 035
=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS SEPT CENT QUATRE
VINGT CINQ MILLE CINQ CENT CINQUANTE CINQ FRANCS 20 785 555

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CENT VINGT ET UN MILLE
QUATRE CENT QUATRE VINGT FRANCS 121 480

T O T A L 20 907 035
=====

DISTRICT RURAL DE ZA-KPOTA

RECETTES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE
DIX HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT FRANCS 16 978 980

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE CENT SEPT MILLE
SEPT CENT QUATRE VINGT QUATRE FRANCS 407 784

T O T A L 17 386 764
=====

DEPENSES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE
DIX HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT FRANCS 16 978 980

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE CENT SEPT MILLE
SEPT CENT QUATRE VINGT QUATRE FRANCS 407 784

T O T A L 17 386 764
=====

DISTRICT RURAL DE OUINHI

RECETTES ORDINAIRES : ONZE MILLIONS SEPT CENT VINGT SIX
MILLE TROIS CENT HUIT FRANCS 11 726 308

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SIX CENT VINGT CINQ MILLE
FRANCS 625 000

T O T A L 12 351 308
=====

DE PENSES ORDINAIRES : ONZE MILLIONS SEPT CENT VINGT SIX
MILLE TROIS CENT HUIT FRANCS 11 726 308

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SIX CENT VINGT CINQ MILLE
FRANCS 625 000

T O T A L 12 351 308
=====

DISTRICT URBAIN DE BOHICON

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE TROIS MILLIONS SIX CENT
QUATORZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE CINQ FRANCS 43 614 755

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE CENT SIX MILLE HUIT
CENT DOUZE FRANCS 406 812

T O T A L 44 021 567
=====

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE TROIS MILLIONS SIX CENT
QUATORZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE CINQ FRANCS 43 614 755

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE CENT SIX MILLE HUIT
CENT DOUZE FRANCS 406 812

T O T A L 44 021 567
=====

DISTRICT RURAL DE OUESSE

RECETTES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS DE FRANCS 15 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : HUIT MILLE VINGT CINQ FRANCS 8 025

T O T A L 15 008 025
=====

DEPENSES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS DE FRANCS 15 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : HUIT MILLE VINGT CINQ FRANCS 8 025

T O T A L 15 008 025
=====